

2

A vos agendas!
Les brèves
Ça vous intéresse
- Contrat IJ

3

- Ligue contre le
cancer

4

Annonces

EDITO

Application cantonale de la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991(LDFR)

Entrée en vigueur le 1er janvier 1994, la loi fédérale sur le droit foncier rural a pour but d'encourager la propriété foncière rurale et en particulier de maintenir des entreprises familiales comme fondement d'une population paysanne forte. Elle vise aussi à renforcer le titre d'exploitant à titre personnel et de lutter contre les prix surfaits des terrains agricoles.

La stricte application de cette loi au plan cantonal genevois s'effectue sous l'autorité de la commission foncière agricole (CFA) nommée par le Conseil d'Etat en début de législature. Cette commission comporte trois représentants issus de la profession agricole et d'autres représentants du secteur immobilier.

Toute décision prise par la CFA est contrôlée et peut être contestée auprès du Tribunal administratif par le Service de l'agriculture, officiant comme autorité de surveillance.

La CFA est saisie systématiquement pour toute aliénation de parcelle agricole assujettie à la LDFR et se doit d'instruire tous les dossiers y relatifs. Cela implique néanmoins la nécessité de demander souvent des compléments d'information ou de recevoir un requérant ou son mandataire en son sein.

La CFA doit de même statuer sur des requêtes faisant appel à l'article 64. Ce dernier traitant les exceptions au principe d'exploitation à titre personnel. C'est notamment le cas lors d'une acquisition en vue d'une exploitation des ressources du sol permise par l'aménagement du territoire (gravières),

si un immeuble agricole est situé dans une zone à protéger ou si malgré une offre publique à un prix non surfait aucune offre n'a été faite par un exploitant à titre personnel, etc..

La CFA doit aussi statuer pour toute requête d'acquisition par les pouvoirs publics.

Comme vous pouvez l'imaginer, les membres agriculteurs de la CFA traitent avec la plus grande attention toutes les requêtes pouvant soustraire des parcelles agricoles à leur affectation d'origine et rien n'est plus gratifiant que de voir l'acquisition d'un domaine ou d'une parcelle par un fermier ayant pu faire valoir valablement son droit de préemption. Néanmoins, il peut arriver qu'une parcelle puisse échapper au monde agricole et ce en toute légalité.

La commission est aussi sollicitée par des demandes de désassujettissement de parcelles n'ayant plus de vocation agricole, une notion dont il est parfois difficile de définir les contours et qui requiert le plus souvent une visite du site pour en apprécier les critères à évaluer.

La commission doit rendre une décision sur toutes les requêtes qui lui sont soumises, elle n'est par contre pas habilitée à répondre aux demandes de renseignements qui lui sont adressées. Des séminaires d'information ont par ailleurs été organisés par le secrétaire de la CFA, Me Natural, auprès de la Chambre des Notaires et les Offices des Poursuites et Faillites.

Me Marie-Flore Dessimoz, conseil juridique d'AgriGenève, est en mesure de répondre à toutes vos interrogations sur le régime d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural.

FH

A vos agendas !

Date	Manifestation	Lieu - Horaire
5 juillet 2008	Visite du Club Terre Avenir Infos et inscriptions : bantle@agrigeneve.ch	Satigny, 10h-12h
12 juillet 2008	Fête de la tomate	UMG, Carouge
1 ^{er} août 200	Brunch du 1 ^{er} août	www.brunch.ch
23-24 août	Fête des Patenailles	Puplinge
30 août 2008	Visite du Club Terre Avenir Infos et inscriptions : bantle@agrigeneve.ch	Plan-les-Ouates, 10h-12h

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

Les brèves

REMISE DE LA BOURSE CANTONALE ET DU PRIX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2008

AgriGenève tient à féliciter MM. Meyer, Walter, Favre, Stalder, Bidaux et Rosset pour leur projet de compost en bord de champs.

Samedi 14 juin, ils ont reçu le prix cantonal du développement durable (quatre lauréats ex æquo). Le Groupe de Composteurs en Bord de Champs a mis en place un système de traitement des déchets de jardin de neuf communes genevoises. Le système de compostage permet de produire environ 4000 tonnes de compost par an, soit les besoins en engrais organique de 240 hectares de terres cultivées, ce qui diminue l'utilisation d'engrais de synthèse. Le traitement de proximité réduit les besoins en transports, et par conséquent la pollution atmosphérique et la consommation d'énergies fossiles.

Ça vous intéresse

CONTRAT INDEMNITES JOURNALIERES SELON LAMAL

Police d'assurance d'indemnité journalière maladie auprès de Philos :

Comme vous l'avez peut être remarqué, le taux indiqué sur votre contrat d'indemnité journalière selon la LAMal est de 1.6%.

Nous vous rappelons que ce taux est celui proposé par la caisse maladie Philos mais que la Fédération rurale vaudoise (FRV) accorde aux membres d'AgriGenève une réduction de 0.3%, ce qui revient à un taux de prélèvement de 1.3%.

La prime d'assurance peut être partagée entre l'employeur et son employé. La retenue à effectuer sur le salaire est donc de 0.65% du salaire brut.

Délai d'attente :

Lors d'une incapacité de travail suite à une maladie, un délai d'attente de 30 jours est à la charge de l'employeur. En effet, la prise en charge par l'assurance est de 80% du salaire brut dès le 31^{ème} jour.

Délai d'annonce d'un cas:

Dès le 1^{er} janvier 2008, selon les conditions de l'assurance indemnité journalière, en cas d'incapacité de travail ou de modification de taux d'incapacité, l'assuré doit en informer l'assureur **dans un délai de sept jours et ce par l'intermédiaire d'un certificat médical.**

Correspondances relatives à l'assurance maladie de votre personnel :

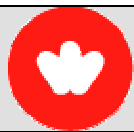
Attention !!!! Pour éviter que vos courriers ne soient acheminés à Martigny, nous vous demandons **d'adresser vos lettres concernant les assurances de votre personnel exclusivement à :**

« AgriGenève, rue des Sablières 15 – 1217 Meyrin »

et ne plus indiquer le nom de l'un de nos partenaires en assurances.

En effet, l'agence Philos pour les assurés individuels n'existant plus à Meyrin tous les courriers sont directement transférés à la centrale du Groupe Mutuel à Martigny.

CCI



ligue genevoise contre le cancer

La Suisse possède, après la Norvège, le taux de cancer de la peau le plus élevé d'Europe. Chaque année, près de 12 000 à 15 000 personnes sont atteintes en Suisse d'un cancer de la peau. Parmi elles, environ 1'600 personnes souffrent d'un **mélanome**, le plus dangereux des cancers de la peau. Près de 220 patients décèdent chaque année de cette forme de cancer.

Lorsqu'il est détecté à un stade précoce, les chances de guérison sont bonnes: elles sont proches de 90%. Le pronostic est moins favorable lorsque la tumeur a déjà formé des métastases.

Les principaux **facteurs de risques** du cancer de la peau sont les suivants:

- expositions régulières et intensives au soleil sans protection (personnes travaillant en plein air, sportifs,...etc.),
- coups de soleil fréquents, surtout durant l'enfance et l'adolescence.

Les personnes suivantes ont un risque accru de mélanome :

- type de peau 1 et 2 (teint clair, yeux clairs et souvent cheveux clairs),
- grand nombre de taches pigmentées atypiques retenant l'attention,
- antécédent personnel de mélanome,
- antécédents familiaux de mélanome.

Le mélanome est un des rares cancers donc on connaît la cause: il peut donc être évité.

La Ligue genevoise contre le cancer organise des campagnes d'information pour les personnes à risque. Des infirmières de santé publique formées en oncologie organisent et animent des rencontres avec les personnes intéressées. Une documentation variée est mise à disposition. Ces interventions sont gratuites.

Marie-Dominique King, Ligue genevoise contre le cancer
17 blvd des Philosophes, 1205 Genève
md.king@mediane.ch ☎ 022 322 13 33

Annonces

Parcelle

Exploitant agricole
cherche parcelle
avec hangar ou
couvert.

Renseignement :
AgriGenève,
022.939.03.10

Huiles

Chers collègues,

Les huileries de Jussy, Meyrin et Mâchefer se recommandent de pressurer vos oléagineux et en tirer des fines huiles pressées à froid.

Gardez donc une partie de votre récolte pour votre consommation personnelle ou pour votre marché à la ferme. Nous assurerons la transformation.

Tarif : pressurage et filtration Frs 1.-/kg ; dès 1000kg Frs 0.87/kg

Mise en bouteille avec votre étiquette :

25 cl	Frs 1.50/bouteille
50 cl	Frs 1.60/bouteille
75 cl et 100 cl	Frs 2.-/bouteille
Bag in box 10 litres	Frs 6.50/bouteille

P. Abbé (022.341.14.64)

D. Pinget (022.759.14.63)

H. Roder (022.755.14.87)

Elevage et garde du cheval : nouveau classeur pratique



Réalisé en étroite collaboration avec le Haras national suisse, ce document de référence, **complet et unique en Suisse**, aborde toutes les thématiques liées à l'élevage et à la garde du cheval.

Contenu du classeur

Génétique et sélection, conduite du troupeau, alimentation, santé et hygiène, comportement et bien-être, bâtiments et installations, aspects économiques, droit et assurances, marketing et communication, gestion des herbages.

150 fiches techniques claires, succinctes et largement illustrées.

Informations fiables, proches de la pratique.

Abonnement annuel de mise à jour.

Prix Fr. 90.- (TVA incluse) frais d'expédition en sus.

Rabais de 30 % dès l'achat de 10 exemplaires.

Merci d'adresser votre commande à :

AGRIDEA - Mme A. Maillard - Av. des Jordils 1 - CP 128 - 1000 Lausanne 6,
par tél. 021 619 44 70, par fax 021 617 02 61,
par e-mail astrid.maillard@agridea.ch ou
via notre site internet www.agridea-lausanne.ch

Valérie Demont
Marketing & Communication
AGRIDEA, Lausanne

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
400	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie n° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022 306 10 10 fax : 022 306 10 11
cag@span.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022 752 44 71 fax : 022 752 47 08

BERNEX → LULLY JARDIN
chemin des Cornaches 1
tél : 022 850 91 60 fax : 022 757 61 79

Représentants

G. Paroisse 079 624 27 56

L. Dufournet 079 624 54 37